

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

DELIBERATION N°2021.00245

**PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)
COMPLET DU FURAN ET AFFLUENTS - DEPOT DE LA CANDIDATURE ET
AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 60

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juin 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20210610-02021002450

DATE D'AFFICHAGE : 16 juin 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Philippe DENIS, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves MORAND,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 JUIN 2021

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) COMPLET DU FURAN ET AFFLUENTS - DEPOT DE LA CANDIDATURE ET AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS CORRESPONDANTS

Le bassin versant du Furan et affluents est fortement exposé aux risques d'inondation et présente une vulnérabilité importante vis-à-vis des crues rapides. Une grande partie des communes du bassin versant du Furan est ainsi classé en « Territoire à Risque Important » (TRI) en application de la directive Européenne Inondations.

Cette reconnaissance du risque est aujourd'hui de nature à apporter une priorité quant aux financements, à travers une nouvelle procédure « Programme d'Actions de Prévention des Inondations » (PAPI).

Un premier programme de gestion des crues a été réalisé avec une des premières labellisations PAPI au niveau national. Ce programme avait notamment permis l'édification de l'ouvrage de rétention des crues de l'Onzon à Sorbiers, l'aménagement des berges du Furan aval à Saint-Priest-en-Jarez, l'aménagement des berges de l'Onzon à Sorbiers et La Talaudière ainsi que la mise en place du premier système d'alerte aux crues Saphyras.

Certaines opérations de gestion des crues en amont de Saint-Etienne, plus complexes à mettre en œuvre, n'avaient pas pu être réalisées, notamment l'amélioration de l'écrêtement des crues par le barrage du Gouffre d'Enfer.

Ainsi, une étude en vue pour la définition d'un nouveau programme PAPI Furan a été conduite.

Ce PAPI 2 prévoit notamment l'optimisation du rôle d'écrêteur des crues du barrage du Gouffre d'Enfer pour la protection de Saint-Etienne et le rétablissement des écoulements du Furan et du Furet. Le programme d'action détaillé figure en annexe.

Les actions inscrites au PAPI Furan représentent un montant total de 11 011 826 € TTC avec 4 777 811 € de subventions attendues.

A noter que le montant de dépenses sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole est de 10 147 826 € TTC.

Ce dossier doit être déposé cet été auprès des services instructeurs de l'Etat pour une labellisation en fin d'année et une entrée en phase opérationnelle début 2022.

Certaines opérations seront également inscrites au Contrat Territorial Ondaine-Furan afin de bénéficier d'aides complémentaires de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents relatif à la procédure PAPI Complet du bassin du Furan et affluents ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions ultérieures relatives aux projets labélisés PAPI.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU